

## Séance du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni à Saint Avit sous la présidence de Monsieur Michel COUZIGOU, Président.

### Présents :

Délégués titulaires : CAPDEVILA Jean-Jacques- COURREGELONGUE Christophe- COUZIGOU Michel- DUTEIL Denis-LE JEUNE Nadine- LERDU Alain- MARCHI Jean-Louis- POIGNANT Jean-Michel- VIGO Emmanuel -GENDRE Jacques- MALANDIT- SALLAUD Christian- MAURIN Denis- RAPHALEN Jean-Claude- MOINET Claude- VERGNE Michel

Délégués suppléants : DESCRAMBES Alain- DE PARSCAU Marylène- MASCOTTO Jen-Louis-

Délégués titulaires absents excusés : PAGOT Bernard

Délégués titulaires absents : BISSIERES Jérôme- CHASTAING Séverine- IANOTTO Guy- SUC Ulysse- BATTISTELLO Mickaël- DOUX Alain- LECOURT Didier- LE LANNIC Geneviève- DUBOS Jean-Claude- GUERN Mickaël-

Monsieur PAGOT Bernard a remis un pouvoir à Monsieur MALANDIT-SALLAUD Christian

Secrétaire de séance : Madame LEJEUNE Nadine

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, Monsieur le Président ouvre la séance.

### **Délibération n° 04-2022 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :**

Après avoir présenté les comptes de l'année 2021, Monsieur le Président quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur MALANDIT-SALLAUD Christian pour le vote du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

- Investissement :
  - Dépenses : Prévu : 566 968.00  
Réalisé : 340 072.57  
Restes à réaliser : 134 495.00
  - Recettes : Prévu : 566 968.00  
Réalisé : 307 173.84  
Restes à réaliser : 148 409.00
- Fonctionnement :
  - Dépenses : prévu : 382 910.00  
Réalisé : 124 990.88

## **SMABVTGM-11/04/2022**

Recettes : prévu :	382 910.00
Réalisé :	395 784.76
- Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	- 32 898.73
Fonctionnement :	270 793.88
Résultat global :	237 895.15

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération n° 05-2022 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :**

Monsieur le Président présente le compte de gestion dressé par Monsieur BAILLY, Receveur. Le Comité Syndical, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 06-2022-Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 :**

Monsieur le Président propose que le résultat de la section de fonctionnement 2021 soit affecté et repris au budget 2022.

#### **Résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice (excédent) : + 31 197 57 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 CA) : + 239 596.31 €

Résultat de clôture à affecter (excédent) : + 270 793.88 €

#### **Résultat de la section d'investissement :**

Déficit d'investissement de : 32 898.73 €

Un excédent des restes à réaliser de : 13 914.00 €

Soit un besoin de financement de : 18 984.73 €

## **SMABVTGM-11/04/2022**

Le comité syndical décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de la section de fonctionnement ainsi :

- Résultat excédentaire : 270 793.88 €
  - \* Affectation complémentaire en réserve (1068) : 18 984.73 €
  - \* en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire R 002) : 251 809.15 €
- résultat d'investissement reporté (001) déficit : 32 898.73 €

### **DELIBERATION n° 07A-2022 : vote du budget 2022 :**

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur COUZIGOU Michel vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

#### **Investissement**

- Dépenses : 521 991.00 € (dont 387 496.00 € de propositions nouvelles et 134 495.00€ de RAR)
- Recettes : 521 991.00 € (dont 373 582.00 € de propositions nouvelles et 148 409.00 € de RAR)

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 406 506.00 €  
Recettes : 406 506.00 €

### **DELIBERATION N° 7B-2022 -Objet : participation de fonctionnement 2022 des EPCI membres**

Le comité syndical,

- vu la clé de répartition,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
  - o fixe la participation pour l'exercice 2022 des E.P.C.I. membres à 128 000.00 € répartie ainsi :

## **SMABVTGM-11/04/2022**

- C.A. Val de Garonne Agglomération : 98 330.00 €
- C.C.Lot et Tolzac : 6 349.00 €
- C.C. Pays de Duras : 1 318.00 €
- C.C. Pays de Lauzun : 5 235.00 €
- C.C. Réolais Sud Gironde : 16 755.00 €
- C.C. Rural Entre Deux Mers : 13.00 €

○ Décide :

- compte tenu du faible montant appelé pour la C.C. Rural de l'Entre Deux Mers de ne pas émettre de titre de recettes à l'encontre de cet E.P.C.I.
- d'appeler la participation de fonctionnement 2022 en deux fois soit par moitié ( la première moitié en avril 2022 et la seconde moitié au début du 2<sup>ème</sup> semestre 2022)

### **DELIBERATION N° 08-2022 : ANNULATION DES TRAVAUX SUR LA GALIERE**

Mr Couzigou rappelle que des travaux de restauration hydromorphologique sur le bassin versant du Médiér et plus particulièrement sur la partie aval de la Galière était prévus durant l'hiver 2022/2023. Cependant, après rencontre après les différents riverains du cours d'eau, un des propriétaires refuse la réalisation de ces travaux malgré plusieurs tentatives de dialogues (réunions, appel téléphonique ou encore mail). Face à ce blocage il est impossible de mettre en œuvre les travaux de restauration de la Galière prévus dans le PPG. En effet, il ne serait pas cohérent de réaliser des travaux à l'amont sans avoir traité l'aval. Par conséquent, Mr Couzigou explique qu'après concertation avec les élus concernés (maire de Jusix, référent GEMAPI), il est proposé qu'aucuns travaux ne seront réalisés dans le cadre de ce PPG sur ce cours d'eau.

De ce fait, Mr Couzigou explique son souhait de réaliser ces travaux sur un autre secteur à savoir sur le bassin versant Jorle/Paradis et plus particulièrement sur la Tarrague (sur 800 m de cours d'eau). L'enveloppe budgétaire sera conservée (à savoir 40 000 € HT) mais les demandes des subventions faites auprès des financeurs départementaux uniquement doivent évoluer. En effet, le nouveau secteur choisi étant seulement dans le département du Lot-et-Garonne, les demandes de subventions faites auprès ce même département doivent être révisées et celles demandées au département de la Gironde doivent être supprimées.

Mr Couzigou explique dans ce premier lieu le nouveau plan de financement pour un montant total de travaux estimé à 40 000 € HT :

- Agence de l'Eau Adour Garonne (reste inchangé, soit 35 % des travaux) : 14 000 €
- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (reste inchangé, soit 20 % des travaux) : 8 000€
- Conseil Départemental du Lot-et-Garonne (25 % des travaux) : 10 000 €
- Autofinancement (20 % des travaux) : 8 000 €

## SMABVTGM-11/04/2022

Pour finir, Mr Couzigou reprend le plan de financement global pour un montant total de travaux estimé à 225 000 € HT en tenant compte des modifications précédentes :

○ Agence de l'Eau Adour Garonne (35 % travaux, 60 % étude effacement) :	82 500 €
○ Conseil Départemental 47 (25 % travaux, 20 % étude) :	50 578 €
○ Conseil Départemental 33 (30 % travaux)	4 922 €
○ Conseil Régional (20 % travaux)	42 000 €
○ Autofinancement (20 % travaux)	45 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>225 000 €</b>

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

**Article 1** : valide l'annulation des travaux sur la Galière et la modification du secteur des travaux tels que présentés ci-dessus

**Article 2** : Adopte le nouveau plan de financement global comme décrit ci-dessus

**Article 3** : Charge Monsieur le Président de déposer les modifications nécessaires à la demande de subventions faites aux 2 départements concernés

### **DELIBERATION N°09-2022 : PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITES 2020 et DU BILAN D'ACTIVITES 2021 :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Fermé d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et du Médier approuvé par arrêté préfectoral conjoint de la Préfecture de la Gironde et de celle du Lot-et-Garonne en date du 28 décembre 2018,

Après avoir pris connaissance du bilan d'activité pour l'année 2020 et celui pour l'année 2021,

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- Prend acte du bilan d'activité 2020 ainsi que celui pour l'année 2021
- Précise que ce bilan d'activité sera transmis à chaque E.P.C.I. membre.

**SMABVTGM-11/04/2022**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros : 04-2022 à 09-2022

Suivent les signatures

CAPDEVILA Jean-Jacques	
COURREGELONGUE Christophe	
COUZIGOU Michel	
DE PARSCAU Marylène	
DESCRAMBES Alain	
DUTEIL Denis	
GENDRE Jacques	
LE JEUNE Nadine	
LERDU Alain	
MALANDIT-SALLAUD Christian	
MARCHI Jean-Louis	
MASCOTTO Jean-Louis	
MAURIN Denis	
MOINET Claude	
POIGNANT Jean-Michel	
RAPHALEN Jean-Claude	
VERGNE Michel	
VIGO Emmanuel	